

AVIS D'INFORMATION

Concertation préalable du 09 janvier 2023 au 10 février 2023 sur le projet de modification n°7 du PLU d'Anglet portant sur le projet des Quatre Cantons (ex-centre technique municipal)

Par délibération du 10 décembre 2022, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) a engagé la modification n°7 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Anglet. L'objet de cette procédure est de rendre possible et d'encadrer la création d'un quartier résidentiel innovant et de référence sur le site de l'ancien centre technique municipal, rue des Quatre Cantons.

Compte tenu des usages antérieurs du site, de son environnement urbain et de la volonté d'inscrire ce projet dans une démarche exemplaire de conception durable, la collectivité a décidé de soumettre ce projet de modification du PLU à concertation préalable ainsi qu'à évaluation environnementale.

La concertation préalable se déroulera du 9 janvier 2023 au 10 février 2023 inclus. Pendant toute sa durée :

- ▶ **Un dossier de concertation exposant les éléments saillants du projet sera mis à disposition du public,**
 - **en version numérique**, sur la page web dédiée au projet sur les sites internet de la Ville d'Anglet (www.anglet.fr) et de la CAPB (www.communaute-paysbasque.fr).
 - **en version papier**, en Mairie d'Anglet (*rue Amédée Dufourg*) ainsi qu'au siège de la CAPB (15 avenue Foch, Bayonne), où ce dossier sera accessible aux jours et heures d'ouverture des bureaux.Ce dossier pourra être enrichi par la collectivité au cours de la concertation préalable.

- ▶ **Des registres seront mis à disposition du public afin qu'il puisse faire part de ses observations et suggestions éventuelles :**
 - un registre numérique, accessible via les sites internet de la Ville d'Anglet (www.anglet.fr) et de la CAPB (www.communaute-paysbasque.fr).
 - des registres papier, en Mairie d'Anglet (*rue Amédée Dufourg*) ainsi qu'au siège de la CAPB (15 av. Foch, Bayonne), où ils seront accessibles aux jours et heures d'ouverture des bureaux.
 - Le public pourra également adresser ses observations et suggestions éventuelles par voie postale à l'adresse : *M. Le Président, Communauté d'Agglomération Pays Basque, 15 avenue Foch, 64100 Bayonne.*
Les observations formulées par voie postale seront annexées au fur et à mesure de leur réception dans le registre dématérialisé mis à disposition du public.

- ▶ **2 ateliers-rencontres thématiques seront organisés :**
 - > Renaturation du site et espace public le 19 janvier à 18h30, au Domaine de Baroja (réfectoire ALSH)
 - > Usages, déplacements, vie de quartier le 2 février à 18h30, au Domaine de Baroja (réfectoire ALSH)***L'inscription préalable à ces 2 ateliers est vivement conseillée, à partir du 9 janvier 2023, via le site internet de la Ville d'Anglet.***

A son issue, la concertation préalable fera l'objet d'un bilan dressé par l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération Pays Basque. Ce bilan sera joint au dossier d'enquête publique.

Les modalités de cette concertation préalable pourront être actualisées sur la page web dédiée au projet sur les sites internet de la Ville d'Anglet (www.anglet.fr) et de la CAPB (www.communaute-paysbasque.fr).